

CASCAS : Critérium Albine-Sauveterre de Caisse A Savon

Plan du document :

Dossier : Organisation générale et règlement des courses :

- Introduction
- Description des différentes catégories
- Modalités d'inscriptions
- Formulaire d'inscription
- Autorisation parentale course de caisse à savon
- Droit à l'image
- Eléments de sécurité
- Application du règlement
- Responsabilités
- Déroulé de la journée du samedi 15 septembre 2024
- Classements et récompenses

Dossier : Technique :

- Conception, construction du Push-Car et équipement du pilote
- Conception, construction de Push-Pente et équipement du pilote
- Conception, construction de la Caisse Folklorique et équipement du pilote
- Conception, construction de la caisse de vitesse et équipement du pilote

Pour en savoir encore plus : <https://www.banik.org/CASCAS.htm>.

Suivre les actualités: <https://www.facebook.com/profile.php?id=61555661366457>

Organisation générale et règlement des courses :

Introduction :

Le samedi 15 septembre 2024 aura lieu la deuxième édition du Critérium de caisses à savon à Albine et Sauveterre. Il est organisé dans le but d'animer les villages de façon originale, écologique, pour le plaisir des petits comme des grands, dans la bonne humeur, le respect du règlement et de l'adversaire. Plusieurs catégories vous sont proposées du simple amateur au conducteur expert, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline, sans prendre des risques inutiles.

Vous désirez participer et vous n'avez pas de véhicule... Demandez conseil, nous avons élaboré un document technique de construction, Travaillez seul ou formez une équipe de constructeurs... Cette réalisation un peu technique et aussi intéressante que l'aventure de la course elle même.

Le CASCAS, cet événement qui se veut amusant et convivial doit néanmoins être encadré de quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de tous. Ce document vous donnera l'ensemble des informations nécessaires, de votre inscription jusqu'à votre équipement pour la grande descente le Jour J.

Bon amusement !

Description des différentes catégories et des règlements de base qui les concernent :

Pour plus de détails sur la conception, voir le dossier technique en fin de document.

Course des push-car :

A partir de 5 ans. Le push-car est un véhicule possédant au moins trois roues, un système de direction (quel qu'il soit), dépourvu de moteur et de système de freinage. Sa propulsion et son freinage sont effectués par les pousseurs. Les épreuves de push-cars se déroulent exclusivement sur terrain plat.

Course des push pente :

A partir de 10 ans. Le push pente est un engin sans moteur possédant quatre roues, un système de direction actionné par un volant. Il peut posséder un système de freinage bien que celui-ci ne soit pas obligatoire. Les épreuves de push pente se déroulent sur une pente légère finissant par une montée ou un terrain plat.

Course des caisses à savon folklorique :

La descente est ouverte à tous à partir de 15 ans. Les caisses à savon sont des véhicules à quatre roues, sans moteur, sur un châssis, possédant une direction reliée à un volant et des freins sur au moins deux roues.

Pour la caisse folklorique les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. La fabrication doit être artisanale (bois, fer, alu,...). (Voir le dossier technique en fin de document).

Les caisses à savon sont utilisées pour descendre des pentes par la seule force de la pesanteur. Ce n'est pas principalement une course de vitesse mais plutôt un challenge de faire passer la ligne d'arrivée à l'engin qui pourra avoir toutes formes bizarres..

C'est l'originalité des voitures et de l'animation qui fait l'intérêt de l'événement. Quelle animation ou thématique prévoyez-vous autour de votre caisse lors de la descente (Déguisements, fumigènes, musique ou sonorité embarquée, cotillons biodégradables, machine à bulle etc...)

Une note artistique est attribuée à la remise des prix.

Un chronométrage peut cependant être proposé pour mettre du piment à la participation.

Les caisses à savon peuvent être mono, biplace... jusque 4 personnes vous pouvez donc participer seul ou à plusieurs.

Il y a également la possibilité de véhicule biplace, un adulte + un enfant d'au moins 8 ans.

Course de pilotage de caisse à savon :

A partir de 18 ans. Les pilotes chevronnés essayent de faire un chrono avec leur caisse à savon sur un parcours plus long, plus rapide et plus difficile. Ils cherchent plutôt la performance, les descentes sont chronométrées et donne lieu à un classement.

Les caisses possèdent quatre roues, sans moteur, sur un châssis portant une direction reliée à un volant et des freins très performants sur au moins les deux roues arrières.

Ces caisses à savon descendent les pentes par la seule force de la pesanteur et doivent répondre à certaines normes de sécurité décrites dans le règlement spécifique des courses de vitesse (Voir le dossier technique en fin de document).

Les commissaires techniques vérifient les véhicules et leurs équipements avant le départ de la course.

C'est la pratique de la caisse à savon comme discipline sportive. Il s'agit en effet d'un sport qui possède sa fédération et dont le règlement technique impose des normes bien précises.

Modalités d'inscriptions :

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du 1er janvier 2024 et sera clôturée lorsque le nombre maximum de 30 caisses à savon toutes catégories confondues sera atteint. Ensuite les pilotes seront sur liste d'attente dans l'ordre chronologique.

Ne prenez donc pas le risque d'attendre le jour du départ. Les pilotes qui ne seront pas inscrits ce jour là ne pourront pas être admis pour des raisons d'organisation et de sécurité.

Il n'y a pas de frais d'inscription mais pour participer au CASCAS il faut être couvert par une assurance. Vérifiez auprès de votre responsabilité civile habitation, ou autre, qui souvent vous couvre pour votre pratique sportive.

Chaque membre de l'équipage d'une caisse multiplace doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

L'attestation de votre assurance vous sera demandée avant de vous remettre le badge de pilote du CASCAS qui est nécessaire pour vous accrocher au petit train de remontée de la pente.

Si vous ne possédez pas d'assurances couvrant votre pratique, **pas de panique**, vous pourrez prendre sur place une adhésion « CASCAS - Pilote du jour » qui vous permettra de participer à l'activité du 15 septembre 2024 en étant assuré par OJD. Montant :19 €.

Vous trouverez le formulaire d'inscription plus bas dans ce document ou sur la page web : <https://www.banik.org/CASCAS.htm>.

A la suite d'une inscription, le concurrent reçoit un dossier technique qui rappelle les spécificités de construction de la caisse à savon et l'équipement obligatoire du pilote en fonction de la catégorie choisie. (Voir également ce dossier en fin de ce document).

La tenue de ce critérium sera conditionnée à la situation sanitaire du jour et à la décision des autorités. Dans le cas où des protocoles imposés rendent son organisation impossible dans de bonnes conditions, ou autre cas de force majeure, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou de modifier les parcours.

Pour les mineurs, l'inscription se fait par les parents en leur nom. Le tuteur légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention « lu et approuvé » sur le bulletin d'inscription et le signer.

Le jour de la course, leurs descentes sont placées sous la responsabilité des parents. Toutefois, le comité de course reste habilité à interdire la participation d'une caisse à savon en fonction des critères techniques ou des compétences du pilote.

Une « zone concurrents » sera organisée pour les pilotes qui dorment sur place avec un parking pour leurs voitures et les remorques, des emplacements pour leurs tentes ou camping-car, utilisables gratuitement pour les pilotes et les personnes qui les accompagnent...

Divers lieux d'hébergements sont proposés par ailleurs aux visiteurs (nous consulter)

Merci de remplir le formulaire d'inscription aux courses du 15/9/2024

Les champs marqués par * sont obligatoires

(participation gratuite)

NOM / PRENOM *	
Votre adresse complète *	
Code postal *	Ville *
Adresse mail *	
Votre téléphone portable *	Votre âge au 15 septembre 2024 *
Nom de la caisse	(Il est possible de joindre une photo)
Catégorie : push-car <input type="checkbox"/> push-pente <input type="checkbox"/> Folklorique <input type="checkbox"/> vitesse <input type="checkbox"/> autre :	
Longueur de la caisse :	Largeur : Poids: Nombre de place *
Quel numéro souhaiteriez- vous, s'il est encore disponible ?	
Descriptif de la caisse pour le speaker :	
Je serai détenteur d'une assurance responsabilité civile en cours de validité : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si Non, je prendrai une adhésion « CASCAS - Pilote du jour » auprès de OJD (19 €) : Oui <input type="checkbox"/>	
Et je décharge l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'incident ou accident, provoqué ou subi par moi-même ou mes proches pendant la course : Oui <input type="checkbox"/>	
J'atteste avoir pris connaissance du règlement général de la course, et m'engage à le respecter : Oui <input type="checkbox"/>	
J'autorise l'organisateur à utiliser les prises de vue lors de la course pour diffusion presse, réseaux sociaux et site web : Oui <input type="checkbox"/>	
Lu et approuvé, + signature du pilote Date :	Si le pilote est mineur : Le tuteur légal Prénom, Nom : Lu et approuvé, + signature du tuteur légal Date :

Imprimez et envoyez le document à :

OJD chez Jean-Baptiste Delannoy 254, route du Minervois 81240 Sauveterre

ou

Scannez le document rempli et envoyez le à ojdasso@gmail.com

06 75 25 38 79

Nous avons besoin de ce document pour prouver que vous vous êtes inscrits avant la limite, ou en liste d'attente.

Autorisation parentale course de caisse à savon :

A remplir pour chaque mineur inscrit sur la course

Je soussigné.e Mme / Mr.

NOM / PRENOM

Demeurant à

Agissant en qualité de (père/mère / tuteur) autorise

mon fils / ma fille :

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

À participer aux courses de caisse à savon organisé par l'OJD le 15 septembre 2024

Fait à

Le

Signature

J'autorise la prise de vue (photos, vidéos) de mon enfant dans le cadre de l'ensemble des activités. Ces prises de vues ne donnent lieu à aucune rémunération du pilote ou de sa famille

Signature

Imprimez et envoyez le document à :

OJD chez Jean-Baptiste Delannoy 254, route du Minervois 81240 Sauveterre

Scannez le document rempli et envoyez le à ojdasso@gmail.com

ou

06 75 25 38 79

Droit à l'image :

Les participants à la course autorisent l'organisateur à publier leurs images et celles de leurs caisses à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre de droits, rémunérations ou indemnités.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de l'association organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.



La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute boisson alcoolisée, de tabac ou cigarettes, ni présenter de caractère politique, raciste ou religieux.

Éléments de sécurité :

Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris par les communes d'Albine et de Sauveterre et/ou le Département. Toutes les descentes se font sur un circuit totalement fermé à la circulation routière. Une déviation sera mise en place.

Les parcours seront sécurisés par des bottes de paille, rubalise, divers plots plastiques ou des pneus placés aux endroits nécessaires. ...

Les commissaires techniques contrôlent les caisses à savon le matin avant les courses. Les contrôles se portent sur les éléments visibles : essai des freins, pas de bords tranchants, une direction efficace, pas de décor instable, un plancher plein, des crochets de remorquage solides, un siège bien fixé, etc...

selon les courses : présence d'un harnais et d'un arceau de sécurité, etc ...

Tout vice caché, provoquant une rupture ou un accident ne pourra engager la responsabilité des organisateurs.

Les signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec le comité de course. (VHF, Cibi, téléphone portable...). Ils veillent à la sortie d'un véhicule d'une propriété, ils sécurisent tout le parcours.

Ils ont une chasuble « sécurité » et possèdent un drapeau rouge pour arrêter les coureurs si la piste est obstruée.

Le drapeau rouge indique que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course.

Les commissaires ont également un sifflet et sifflent dès qu'ils voient une caisse arriver. Ça prévient le public et le commissaire suivant. En principe ils doivent se voir ou s'entendre de poste en poste.

Leur rôle est également de faire respecter les consignes au public. Il faut des commissaires avec du bon sens et de la fermeté mais aimables.

En attendant les courses, les instructions de sécurité peuvent régulièrement être communiquées au public par micro, à la buvette ou ailleurs. Un document rappelant les règles élémentaires peut être remis ou affiché pour le public à son arrivée.

Boissons alcoolisées : Les pilotes ne peuvent pas prendre un départ en état d'ébriété. Le comité de course est en mesure de refuser la remontée d'une caisse si le pilote semble avoir abusé. Dans le doute, c'est un alcotest qui tranchera. En signant le règlement un pilote accepte d'arrêter de courir s'il est positif à un alcotest qui lui est présenté.

Les pilotes doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier, ni mettre des marques au sol..

Le DPS Dispositif Prévisionnel de Secours sera assuré par la présence des ambulances du Thoré pré positionnée à l'arrivée de la course avec un véhicule et du matériel.

Application du règlement :

Le comité de course sous la présidence du Directeur de course, est seul juge des décisions quant à l'application du règlement, le contrôle des véhicules, le déroulement et l'ordre des courses. Il peut prononcer une disqualification ou fixer des pénalités de temps pour non respect du règlement.

Tous les commissaires sont placés sous la responsabilité du comité de course et font respecter ses décisions.

- Les commissaires techniques contrôlent les caisses à savon avant les épreuves. Ils peuvent exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.
- Les commissaires de course sur la ligne de départ, organisent la mise en place des caisses, autorisent les départs en liaison avec les commissaires de piste et donnent le top chrono.
- Les signaleurs assurent la sécurité tout le long du parcours le temps des épreuves.
- Les chronométreurs, sur la ligne d'arrivée, enregistrent scrupuleusement les temps sur les feuilles de courses.
- Les pilotes tracteurs ont la responsabilité de remonter les petits trains de caisses à savon aux bons moments et dans les meilleures conditions.
Les remontés seront exclusivement réalisées avec les tracteurs de l'organisation. Aucun autre véhicule ne pourra être utilisé sous peine de disqualification de la caisse.
- Un secrétariat est prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui seront soumises au comité de course.

Responsabilités :

L'organisateur (l'association OJD) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage subi par le matériel des participants ou causés à des tiers.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Ainsi, avec le formulaire d'inscription, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'interdit de causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Toutes questions d'application ou d'interprétation du règlement, ou toutes questions imprévues qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association ou par le comité de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.

Déroulé de la journée de dimanche 15 septembre 2024 :

8 :00 h : Ouverture du parc aux caisses à savon à Albine..

De 8 :00 à 9:30 h ,

Les commissaires techniques procèdent aux contrôles et vérifient la carte d'identité des pilotes à qui ont remis un numéro. Ce numéro sert de référence pour l'attribution des prix par le vote du public et/ou du jury.

Suite à l'homologation les caisses se voient confirmer leur catégorie (en principe équivalente à celle demandée au moment de leur inscription).

8 :30 h : Ouverture au public du parc des expositions de caisses à savon.

9 :30 h : Mise en route des petits trains de caisse à savon tirés par des 4x4 vers la ligne de départ.

10:00 h : Départ de la 1^{ère} descente qui sera une découverte de la piste, sans classement.

11:00 h : 2^{ème} départ des petits trains de caisse à savon suivi du départ de la première course chronométrée.

12 :30 h - 13 :30 h Pause déjeuner pour les pilotes. Une petite collation sans alcool leur est offerte par l'organisation.

13 :30 h Mise en route des petits trains de caisse à savon tirés par des 4x4 vers la ligne de départ.

14 :00 h Départ de la 2^{me} course chronométrée.

15 :30 h : départ de la 3^{ème} course chronométrée.

17 :00 h : Si le programme n'a pas pris de retard, nous aurons le plaisir de proposer aux pilotes une 5^{ème} descente sous la forme d'une parade.

18 :30 h : Podium : Honneur aux pilotes... Buvette et possibilité de repas pour tous.

19 :00 h : Pas encore de nom à annoncer aujourd'hui mais l'organisation prévoit de finir en beauté en programmant le spectacle d'un groupe musical.

Classement et récompenses :

Un appel sur le podium mettra en valeur les pilotes les plus performants.

Dans la catégorie Push-Car, tous les pilotes gagnent.

Dans la catégorie Push-Pente les gagnants sont ceux qui arrivent à passer la ligne d'arrivée.

Dans la catégorie Caisse Folklorique, les gagnants sont désignés par le public en fonction du look, de l'originalité de la caisse et de son équipage

Pour la vitesse on additionne les 2 meilleurs temps de la caisse (même s'il y a plus de 2 manches)

On peut imaginer le prix de l'originalité, de la caisse la plus technique, le coup de cœur du public, la plus belle chute ...

Dossier : Technique :

Un dossier de construction, plus technique encore, existe également par ailleurs pour aider les constructeurs de caisses à savon. Vous trouverez par exemple : Comment réaliser une direction, Comment réaliser les freins ou des suspensions, quel type de roues utiliser...

Les différentes catégories :

Le Push-Car pour les enfants à partir de 5 ans, le Push-Pente pour les 10 - 14 ans, la caisse à savon folklorique pour les 15 - 75 ans, la caisse de vitesse à partir de 18 ans et +.

Conception, construction du Push-Car et équipement du pilote:

A partir de 5 ans. Le push-car est un véhicule possédant au moins trois roues, un système de direction (quel qu'il soit), dépourvu de moteur et de système de freinage. Sa propulsion et son freinage sont effectués par les pousseurs (souvent le papa ou le grand frère). Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. Les épreuves de push-cars se déroulent exclusivement sur terrain plat. Le véhicule peut avoir été construit de façon amateur mais les voitures en plastique, jouets du commerce, sont autorisées également. Par contre pour le prix « d'élégance » ou « d'originalité », seules les voitures amateurs seront jugées.

Plancher entier sous le Push-Car, tenue libre pour le pilote, avec mentions pour la plus mignonnes ou rigolotes.

Un groupe d'enfants et de parents bricoleurs peut commencer par la construction d'un push-car pour le faire évoluer progressivement vers la caisse à savon

Conception, construction du Push-Pente et équipement du pilote :

A partir de 10 ans. Le push pente est un engin sans moteur possédant quatre roues, un système de direction actionné par un volant. Il peut posséder un système de freinage bien que celui-ci ne soit pas obligatoire.

Les épreuves de push pente se déroulent sur une pente légère finissant par une montée ou un terrain plat.

Uniquement des véhicules construits en amateur, pas de voiture jouet du commerce.

Plancher entier sous le Push-Pente, tenue libre pour le pilote, avec mentions pour la plus originale... en accord avec la déco du véhicule ...

Note : Une couturière passionnée proposée par OJD peut vous aider à réaliser un beau costume si vous habitez dans la vallée du Thoré..

Conception, construction de la « Caisse Folklorique » et équipement du pilote

Les caisses à savon folklorique sont des véhicules à 4 roues, sans moteur. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction terrestre), la caisse étant placée sur une pente. La construction est laissée libre aux constructeurs, une note artistique est attribuée à la fin de la course.

La taille n'est pas limitée. Ni en longueur, ni en largeur, ni en hauteur, mais il est recommandé de ne pas exagérer cette dernière afin de maintenir la stabilité dans les virages. Notez que si votre choix est de respecter les règles de la Fédération Française, cela vous permettra également de participer à davantage de courses en dehors du CASCAS: L = 270 cm maxi, I = 150 cm maxi.

Le châssis peut être en bois ou en métal : S'il est en métal, des tubes carrés de 20*20 mm sont amplement suffisants, attention aux soudures !.

La garde au sol est au choix du constructeur mais il faut prévoir cependant une hauteur de bas de caisse de 5 cm minimum pour le passage des dos d'âne et de 20 cm maximum pour des questions de stabilité, sauf si vous avez des grandes roues.

Les roues peuvent être équipées de pneus gonflables ou être réalisées en plastique dur. Roues de trans-palettes, roues de caddie, de brouette, de kart, de chariot type diable, de scooter... (éviter si possible les roues de vélo plus fragiles).

Direction des roues : Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central, etc.), actionné par les mains ou les pieds (sauf un tirer / pousser d'avant en arrière pour aller soit à droite, soit à gauche).

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces (commandés par sabot direct sur pneus, freins de vélo, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum. Il est conseillé que ce soit sur les roues arrières.

Pour la caisse elle-même ainsi que son décor, nous laissons votre imagination faire son œuvre, en essayant bien sûr de faire du solide pour pouvoir participer à toutes les descentes. C'est dommage de casser lors des essais.

Il est cependant recommandé que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes, suffisamment rigide pour ne pas se déformer. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou en plastique).

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être solidement boulonnées ou soudées.

Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle assez solide d'une longueur d'environ 2 mètres, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste). Quelle que soit la nature de cette sangle ou corde ou mousquetons, la résistance minimum doit être de 1000kg.

Le plancher doit obligatoirement être complet sous le pilote. Il ne doit pas être possible aux pieds de tomber sur le sol. Un contreplaqué d'une épaisseur d'environ 15 mm est largement suffisant.

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) le plus bas possible pour améliorer la stabilité sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

Un harnais est fortement conseillé. Il doit être fixé au châssis, à l'aide de boulons et adapté à la taille du pilote. Son absence de la caisse ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident et de blessure pour le pilote.

Et divers choses encore :

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule. L'habitacle ne doit pas être fermé par des portes.

Pensez à avoir un emplacement pour fixer le numéro de course (format demi A4). Le numéro de course sera fourni par l'organisation. Il pourra être écrit, au préalable, en noir sur fond blanc, d'une hauteur conseillée de 10 cm.

Si vous souhaitez agrémenter votre caisse de lumières etc ne pas alimenter avec une batterie à l'acide (interdit pour cause de sécurité en cas d'accident) privilégiez une batterie sèche ou des piles.

Au besoin on peut renforcer la sécurité du pilote à l'aide d'un arceau additionnel.

Son absence de la caisse ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident et de blessure du pilote.

Equipement du pilote :

Un casque qui doit être adapté au pilote et doit pouvoir s'attacher (jugulaire).

Le port des gants recouvrant entièrement les doigts, des chaussures fermées et des vêtements protégeant l'ensemble du corps sont obligatoires (pantalons longs et manches longues). Les pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites.

Les genouillères et coudières sont recommandées.

Déguisement recommandé pour le folklore !

Note : Une couturière passionnée proposée par l'OJD peut vous aider à réaliser un beau costume si vous habitez dans la vallée du Thoré.

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.

Conception - Construction de la « caisse de vitesse » et équipement du pilote :

Tout ce qui a été dit pour les caisses folkloriques représente un équipement minimum. Mais nous sommes ici dans un contexte de caisse de vitesse, avec des normes de sécurité renforcées qui annulent et remplacent les autres normes décrites ci dessus.

Les caisses à savon de vitesse sont des véhicules à 4 roues, sans moteur. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction terrestre), la caisse étant placée sur une pente.

Longueur maxi : 270 cm

Largeur maxi 150 cm

un châssis de voiture sans permis est autorisé pour la conception soit 180x140 cm

Le châssis peut être en bois ou en métal

Garde au sol : Prévoir une hauteur de bas de caisse de 5 cm minimum pour le passage des dos d'âne et de 20 cm maximum pour des questions de stabilité..

Les roues : Il est conseillé d'équiper les roues de pneus gonflables, plus confortables que les « pneus pleins » pour les véhicules ne disposant pas de systèmes de suspension.

Direction des roues : Tout système peut être accepté à condition d'être, actionné par un volant fermé de forme arrondie. Tout guidon, gouvernail ou autre moyen que l'imagination de chacun pourrait créer est interdit.

Veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum. Vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés. Par exemple la résistance à la traction et à l'usure anormale à cause de frottements dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Un système de freinage très efficace est obligatoire. Il sera vérifié consciencieusement lors du contrôle technique. Le système peut être réalisé par sabot direct sur pneus, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément au minimum sur les 2 roues arrière, ou mieux : Sur les 4 roues.

Un dossier de construction peut vous être remis pour visualiser quelques techniques de direction et des systèmes de freinage...

Pour la caisse elle-même ainsi que son décor, nous laissons votre imagination faire son œuvre, en essayant bien sûr de faire du solide pour pouvoir participer à toutes les descentes. C'est dommage de casser lors des essais.

Il est cependant indispensable que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes, suffisamment rigide pour ne pas se déformer. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou en plastique). Si la caisse est munie d'un pare-brise, la protection du bord du pare-brise doit être d'un diamètre supérieur à 4 mm.

Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie. Par exemple panneaux agglomérés, OSB...

La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule. L'habitacle ne doit pas être fermé par des portes.

Le plancher doit obligatoirement être complet sous le pilote. Il ne doit pas être possible aux pieds de tomber sur le sol. Une tôle ou un contreplaqué d'une épaisseur d'environ 15 ou 20 mm est largement suffisant.

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) le plus bas possible pour améliorer la stabilité sans aucune possibilité de démontage pendant la course.. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol. Si non un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être solidement boulonnées ou soudées.

Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle assez solide d'une longueur d'environ 2 mètres, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste). Quelle que soit la nature de cette sangle ou corde ou mousquetons, la résistance minimum doit être de 1000kg.

Des lests sont autorisés. Ils doivent être fixés au châssis sans possibilité de démontage pendant le parcours. Cependant le poids de la caisse seule ne peut dépasser 130 kg et elle doit pouvoir être déplacée par deux personnes.

Si vous souhaitez agrémenter votre caisse de lumières etc ne pas alimenter avec une batterie à l'acide (interdit pour cause de sécurité en cas d'accident) privilégiez une batterie sèche ou des piles.

Pensez à avoir un emplacement pour fixer le numéro de course (format demi A4). Le numéro de course sera fourni par l'organisation. Il pourra être écrit, au préalable, en noir sur fond blanc, d'une hauteur conseillée de 10 cm.

Harnais :

La position dans la caisse à savon doit être assise

Un harnais ou une ceinture type voiture est obligatoire. Il doit être fixé au châssis par 2 points d'ancrage au minimum, à l'aide de boulons ou de vis.

Il doit être adapté à la taille du pilote

Ce harnais ou ceinture doit passer par un point fixe, situé en arrière, entre 5 et 10 cm en dessous du niveau des épaules . Ce point de passage obligatoire doit maintenir le harnais à la largeur des épaules et éviter le glissement hors des épaules .

Si ce point est situé sur l'arceau, une barre de diamètre de 27 mm est vivement conseillée.

Le harnais ne doit pas permettre un déplacement des épaules de plus de 10cm.

Une ceinture ventrale est obligatoire.

Si le harnais est croisé à l'avant, il faut veiller à ce que cela se fasse sans danger pour le pilote (strangulation).

Les ceintures à enrouleurs sont tolérées.

La largeur des courroies ne peut être inférieure à 40 mm. Si la caisse est utilisée par plusieurs pilotes le harnais doit être réglable pour s'adapter à chacun d'eux.

Attention !: Si au cours d'une démonstration le harnais ou la ceinture n'est pas mis(e), Un commissaire de piste peut stopper l'équipage.

Arceau :

S'assurer que la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer en cas de retournement et que le pilote fixé à son siège soit protégé. Au besoin on doit renforcer la structure à l'aide d'un arceau additionnel. Cette protection métallique rigide passe 10 cm au dessus de la tête du pilote.

Le tube d'acier qui est utilisé doit être d'une seule pièce. Il doit être réalisé avec du tube acier de diamètre intérieur-extérieur de 20/27 mm au minimum. (tube de chauffage par exemple).

Le raccordement des contreforts de l'arceau doivent être soudés ou boulonnés à celui-ci, sans le percer (patte de fixation soudée)

La fixation de l'arceau sur le châssis de la caisse, ne doit pas diminuer la résistance de la protection.

Attention :

Les tubes en aluminium et en cuivre et leurs dérivés sont interdits. Même s'il est impossible lors du contrôle technique de vérifier l'épaisseur du tube d'acier utilisé, en cas d'accident, le non-respect des normes indiquées ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur mais seulement celle du pilote et/ou de son responsable légal.

Si des barres sont utilisées pour la poussée elles doivent être fixées à l'arceau et ne doivent pas dépasser la largeur de la caisse et doivent être bouchées à leurs extrémités.

Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement seront autorisées, les caisses non conformes ou les pilotes ayant un équipement insuffisant ne participeront pas à la descente .

Équipement du pilote pour les caisses de vitesse :

Un casque qui doit être adapté au pilote et doit pouvoir s'attacher (jugulaire). Le casque intégral de moto est vivement conseillé

Des gants recouvrant entièrement les doigts. Les gants de cyclistes et de laine sont interdits (les doigts doivent être protégés),

Des chaussures solides et fermées et des vêtements de grosse toile protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues).

L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

Les genouillères et coudières sont recommandées.

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.

Les commissaires techniques validés par le comité de course sont les seuls habilités à autoriser la participation d'une caisse à savon.